



IDE



avoir déjà participé à
la formation initiale



Présentiel ou distanciel



1 jour - 7 h



Max. 12 pers



Prise en charge OPCO



NGAP

Actualisation

La Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP) est en constante évolution afin de s'adapter aux évolutions de la pratique des professionnels de santé, aux nouveaux actes techniques et à l'évolution des besoins des patients. De nouvelles cotations et des ajustements sont régulièrement introduits pour refléter ces changements, ce qui rend essentielle la formation continue pour les professionnels de santé. Il est donc crucial de se maintenir à jour avec les dernières modifications apportées à la NGAP afin d'assurer une facturation correcte et adéquate des actes effectués auprès des patients. Cela permet également de garantir le remboursement des actes par les organismes d'assurance maladie, tout en évitant des erreurs qui pourraient avoir des conséquences financières importantes pour les professionnels de santé. Dans ce contexte, cette formation en NGAP est conçue pour vous aider à maîtriser les évolutions de la nomenclature et les méthodes de cotation des actes infirmiers, tout en vous permettant de vous assurer que vos facturations sont conformes et sécurisées.

OBJECTIFS

L'objectif global de cette formation est de permettre aux professionnels de santé d'actualiser leurs connaissances dans la maîtrise de la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP) en vue d'une facturation sécurisée et d'une utilisation optimale des cotations. Les participants seront en mesure d'analyser les pratiques de facturation, d'appliquer les cotations de manière juste et de se familiariser avec les nouvelles cotations introduites dans la nomenclature.

CONTENU

- **Appréhender la NGAP:** Actualisation et présentation des nouvelles cotations, étude de cas avec exercices et situations exposées par les participants.
- **Bilan de Soins Infirmiers (BSI):** Appropriation du diagnostic infirmier, principes des transmissions ciblées, nomenclature et évaluation, analyse de la facturation des BSI, étude de cas avec exercices et situations exposées par les participants.
- **Sécurisation des Cotations:** Application de base des cotations illustrée par des cas concrets, analyse des pratiques de facturation des participants, importance de la traçabilité de l'activité infirmière pour la reconnaissance du travail, continuité des soins, coordination et sécurité de la prise en charge, méthodes et outils pour éviter les erreurs de facturation.

ÉQUIPE DE FORMATEURS

Cécile GAUDIN - François BIZE

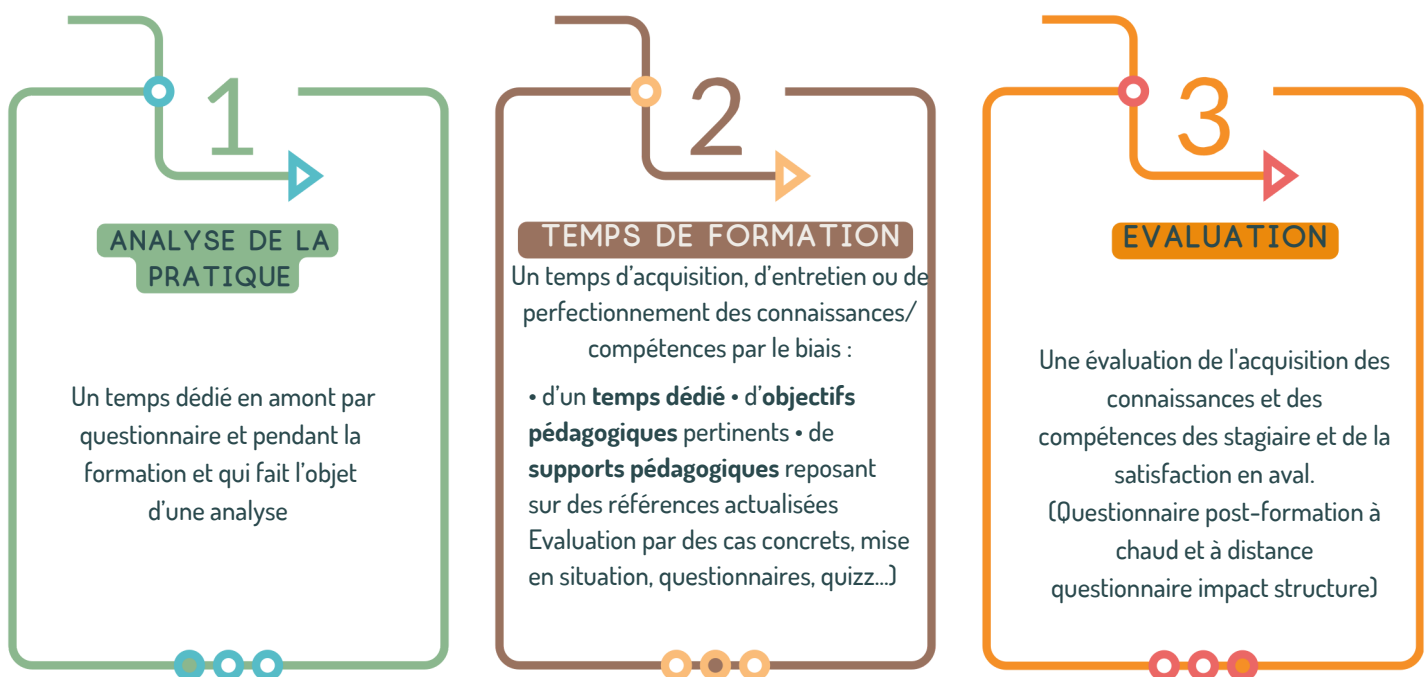
Responsables de centres de santé - spécialistes de la NGAP

NOTRE MÉTHODE

Les sessions de formations proposées par la C3SI ont vocation à faire acquérir, entretenir ou perfectionner les connaissances et compétences des apprenants.

Notre méthode de formation se distingue par une approche personnalisée et innovante, alliant théorie et pratique pour répondre précisément aux besoins de chaque apprenant. En tant qu'organisme de formation, nous mettons en avant notre expertise dans le secteur de la santé et notamment de l'activité en centres de santé et notre capacité à adapter nos programmes en fonction des évolutions du terrain, garantissant ainsi des formations pertinentes pour les professionnels et bénévoles des centres de santé.

UNE MÉTHODE QUI S'APPUIE ÉGALEMENT SUR :



Une méthode de formation basée sur la rencontre entre les stagiaires et le formateur

- En présentiel ou distanciel
- Une équipe de formateurs compétents avec une connaissance de la pratique en centres de santé.
- Un **support de formation** remis à chaque stagiaire.
- Une durée de la formation de 1 ou 6 jours
- Des apports théoriques
- Une place laissée aux échanges entre participants
- Des **Cas concrets** apportés par les participants et le formateur
- Des **supports variés**
- A l'issue de la formation, **une évaluation** sera réalisée



MODALITÉS D'INSCRIPTION

TARIFS ET FINANCEMENTS

COMMENT S'INSCRIRE?

En ligne : sur le site de l'ANDPC

Numéro organisme de formation : 8425

Par téléphone : 02 40 96 98 74

Par mail : formation@c-trois-si.fr



Pour toutes les personnes en situation de handicap, la C3SI a la possibilité d'adapter le contenu et les modalités de la formation.

Nous consulter au préalable.

Formation habilitée par l'ANDPC :

Prise en charge DPC dans la limite du droit de tirage annuel (centre de santé et libéraux conventionnés)

Prise en charge OPCO

- en présentiel : 295€ /stagiaire/jour
- en classe virtuelle : 275€ /stagiaire/jour

Formation hors DPC :

Prise en charge par l'OPCO si vous êtes un établissement (centre de santé, SSIAD, EHPAD...)

Prise en charge FIFPL pour les professionnels libéraux

Adhérent : 260€ /stagiaire/jour

Non Adhérent :

- en présentiel : 295€ /stagiaire/jour
- en classe virtuelle : 275€ /stagiaire/jour



N° DREETS : 52 44 08100 44

SIRET : 814 267 670 00028

CODE APE : 9499Z